



Gap, le 29 janvier 2014

Le Président

**Madame la Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de la région Provence, Alpes, Côte  
d'Azur  
Service Energie, Construction, Air et Barrage  
16 rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE Cedex 3**

Nos ref. : MB/FB

**OBJET : Rénovation du Réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance – Projet P3 /utilité publique et tracé général des ouvrages projetés en vue de l'institution de servitudes**

Madame la Directrice Régionale,

J'accuse réception du courrier de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, reçu le 2 janvier 2014. Ce courrier sollicite l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes dans le cadre de la consultation relative au projet P3 de rénovation du Réseau de Transport d'Electricité de la Haute-Durance, sur l'utilité publique et le tracé général des ouvrages projetés en vue de l'institution de servitudes.

A la lecture des documents joints, qui présentent les projets de liaisons à 63 000 volts, successivement en aérien et en souterrain, entre l'Argentièrre et Briançon, dont l'impact visuel et environnemental sera le plus favorable,

Compte-tenu des retombées économiques importantes générées par ce projet en particulier pour les activités du bâtiment et des travaux publics mais aussi pour l'ensemble de l'activité économique et commerciale de notre département,

Vu l'intérêt majeur de ce chantier qui participera à la rénovation d'une ligne devenue trop vétuste pour assurer, demain, la régularité de l'approvisionnement en électricité,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes émet un avis favorable à l'utilité publique et au tracé général des ouvrages projetés dans le cadre de la Rénovation du réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance (projet P3) entre Briançon et l'Argentièrre.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma considération distinguée.



Maurice BRUN



Gap, le 29 janvier 2014

Le Président

**Madame la Directrice Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de la région Provence, Alpes, Côte  
d'Azur**  
**Service Energie, Construction, Air et Barrage**  
16 rue Antoine Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE Cedex 3

Nos ref. : MB/FB

**OBJET : Rénovation du Réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance – Projet P3 /étude d'impact dans le cadre de la contribution à la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale.**

Madame la Directrice Régionale,

J'accuse réception du courrier de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, reçu le 2 janvier 2014. Ce courrier sollicite l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes dans le cadre de la consultation relative au projet P3 de rénovation du Réseau de Transport d'Electricité de la Haute-Durance, sur l'utilité publique et le tracé général des ouvrages projetés en vue de l'institution de servitudes.

A la lecture des documents joints, qui présentent les projets de liaisons à 63 000 volts, successivement en aérien et en souterrain, entre l'Argentière et Briançon, dont l'impact visuel et environnemental sera le plus favorable,

Considérant que toutes les précautions seront prises concernant la protection des espèces végétales et faunistiques remarquables,

Compte-tenu des retombées économiques importantes générées par ce projet,

Vu l'intérêt majeur de ce chantier qui participera à la rénovation d'une ligne devenue trop vétuste pour assurer, demain, la régularité de l'approvisionnement en électricité,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes émet un avis favorable à l'étude d'impact environnemental réalisée dans le cadre de la Rénovation du réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance (projet P3) entre Briançon et l'Argentière.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Régionale, l'expression de ma considération distinguée.



Maurice-BRUN